

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS176/8
2 janvier 2002

(02-0018)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – ARTICLE 211 DE LA LOI GÉNÉRALE DE 1998 PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 2 janvier 2002, adressée par M. James Bacchus, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - Article 211 de la Loi générale de 1998 portant ouverture de crédits*, WT/DS176/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Claus-Dieter Ehlermann en qualité de Président de la section, et M. Julio Lacarte-Muró et moi-même en qualité de membres.
